

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h44	5h19	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h34	5h25	7h55
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55	AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX..... —	7 37	10 30	Fumel.....	7 37	5 37	8 2
Parnac.....	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 3	PÉRIGUEUX..... —	6 50	4 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53
Luzech.....	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX..... — Arrivée.	10 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel.....	8 2	9 57	6 7
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX..... —	3 28	40 18	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	Puy-l'Evêque.....	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Evêque.....	6 24	2 »	6 49	RODEZ..... —	9 34	41 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	Castelfranc.....	8 30	10 20	6 43
Duravel.....	6 36	2 14	6 58	AURILLAC..... —	9 42					Luzech.....	8 44	10 32	7 2
Soturac Touzac.....	6 47	2 27	7 7	VIERZON..... —	7 15	12 42				Parnac.....	8 55	10 41	7 18
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39				Mercuès.....	9 7	10 52	7 35
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26							Cahors... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54

Cahors, le 4 février 1873.

La discussion sur les marchés de Lyon s'est terminée, samedi soir, à Versailles. Cette dernière séance a été très-émouvante. L'Assemblée nationale a voté un ordre du jour contre la conduite des autorités révolutionnaires de Lyon, et elle a renvoyé, avec approbation, aux divers ministres les conclusions de la commission des marchés, laissant à la charge de la ville de Lyon les dépenses folles et inutiles. Il y a eu dans le vote 42 opposants et un assez grand nombre d'abstentions. Il est naturel que les radicaux et les républicains avancés n'aient pas voulu absoudre leurs complices de Lyon.

L'ordre du jour de l'Assemblée est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, blâmant les procédés révolutionnaires de ceux qui, en présence de l'ennemi, ont élevé le drapeau rouge et compromis l'ordre dans la ville de Lyon, renvoie aux ministres de la justice, des finances et de la guerre le rapport de la commission. »

Voici l'analyse de la séance de samedi, d'après le Figaro :

La troisième journée a été intéressante, trop intéressante, c'est-à-dire trop passionnée. Autant M. Challemel-Lacour avait été terne et filandreux, autant M. Ferrouillat s'est montré monotone et ennuyeux, autant M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été superbe, éloquent, admirable, souvent sublime!

Certes, il n'a pas triomphé sans traverser des oragans, sans essayer des tempêtes, sans exciter des clameurs, sans déchirer des épidermes, sans irriter bien des fureurs, bien des passions.

Quel magnifique combat et quel superbe orateur. Avant de nous occuper de lui, disons rapidement que M. Ordinaire, après M. Challemel-Lacour, a cru devoir présenter à son tour quelques observations sur l'armée des Vosges, dont il a été capitaine. Le discours de M. Ordinaire n'a jamais eu d'autre but que d'annoncer à l'Assemblée, que son auteur avait fait la guerre et avait porté des galons pendant la guerre de 1870.

M. Ordinaire ressemble à un maître clerc d'huisier. Il est long, maigre, barbu, mince et très-déhanché. Il a des cheveux gras et aplatis qui lui donnent une figure élégiaque. Fort peu distingué dans ses manières, il se tient à la tribune comme à l'estaminet, les mains dans ses poches et la voix gouailleuse.

Sans entrer dans les détails de l'affaire des marchés, il consacre quelques tirades élogieuses à Garibaldi, et trouve, comme ses devanciers, que la ville de Lyon est la plus vaillante ville de France, et que les Lyonnais sont tous des héros!

Enfin, voici M. d'Audiffret-Pasquier. Petit, mince, tranchant, l'œil vif et la voix mordante, il sait trouver dans une question de chiffres le côté qui appartient à l'éloquence et à l'histoire. Admirable orateur, sa voix vibre, pénètre, accentue et émeut; son geste est bref, sec, rapide, convaincant. Toujours possesseur de lui-même, ayant longuement médité la

question qu'il discute, sûr, dans sa consciencieuse honnêteté, que nulle interpellation, qu'aucune médisance ne peuvent l'atteindre, il se dresse à la tribune comme le vengeur attendu, et, le fouet à la main, l'imprécation à la bouche, le sarcasme aux lèvres, le doigt menaçant, il sait désigner le coupable, le clouer au pilori et le faire hurler sous les coups d'étrivières qu'il lui cingle.

Merveilleux dans ses détails, intéressant sur tous les points, spirituel souvent, il arrive parfois aux hauteurs les plus éclatantes de l'éloquence parlementaire. Rien n'est plus vif et plus railleur que toute la partie du discours de M. d'Audiffret-Pasquier, racontant les péripéties de l'entrée de Garibaldi à Lyon, de la formation de son étrange armée et des exigences dont elle nous faisait payer notre hospitalité.

Hélas! on la connaît cette odyssee, et, malgré les rires qu'elle fait éclore sur tous les bancs de la droite, il y a quelque chose de pénible et de douloureux à entendre le récit de ces désastres insensés, de ces prodigalités ridicules, de ces aventuriers mettant tout au pillage et exigeant, outre notre argent, nos vins, nos bienfaits, des habits, des galons, des manteaux, — la vive expression de notre gratitude.

M. d'Audiffret-Pasquier ne voulait pas occuper de M. Challemel-Lacour. C'est lui qui s'est introduit spontanément dans le débat et a rendu à M. le duc Pasquier la tâche plus lourde.

L'orateur prend à bras-le-corps M. Challemel-Lacour, le déshabille et le fouaille jusqu'au sang; il lui montre les lettres où il accable d'injures ces mêmes garibaldiens qu'il a défendus à la tribune; ces déclarations où le préfet de Lyon souhaite l'invasion prussienne jusqu'à Marseille, dans la crainte où il est d'être assassiné par les insurgés de Lyon.

M. Pasquier, clouant M. Challemel au pilori, au milieu de l'indignation de tous et du désespoir de la gauche affolée, lui demande compte de l'ordre qu'il a donné de fusiller M. Carayon-Latour et ses mobiles, — compte de l'ordre, qu'il a fait exécuter, d'arrêter M. Keller, qui cherchait à réorganiser son corps de francs-tireurs alsaciens.

Et, en mettant en regard la conduite de M. Challemel-Lacour, ses préférences pour les aventuriers étrangers dont il tremblait et qui lui faisaient peur, M. le duc Pasquier rappelle qu'à cette époque de nobles exilés réclamaient le droit de venir se joindre à nos armées pour défendre leur patrie envahie, et que les hommes de foyer, tels que M. Challemel-Lacour, protestaient contre ce noble désir et s'y opposaient de toutes leurs forces.

Oh! alors, c'est de la frénésie. Toute la droite, les centres, les deux tiers de l'Assemblée éclatent en triples salves d'applaudissements.

Les princes d'Orléans, présents à la séance, sont pâles d'émotion et de plaisir. Les applaudissements redoublent, autant pour eux que pour l'orateur. Quant à la gauche, elle est frappée de mutisme. Plusieurs membres de l'extrême gauche essaient quelques interpellations de mauvais goût et qui sont promptement étouffées par les bravos de la droite enthousiasmée. Le duc Pasquier, dès-lors, porté pour ainsi dire par son éloquence naturelle et l'intérêt de son sujet, et par la juste indignation que partagent tous ses auditeurs, prononce, dans une conclusion rapide, le verdict qui revient aux dilapidateurs des deniers publics, à ceux qui, s'étant violemment emparés du pouvoir, n'y ont laissé que le souvenir du désordre et de l'incapacité.

Pendant un quart-d'heure, la séance est interrompue. Tout le monde va serrer la main à l'orateur, descendu de la tribune. Bien longtemps après qu'il a regagné sa place, l'agitation continue, les applaudissements se poursuivent et la gauche frémit encore de rage et se tient les côtes qui lui font mal.

Cependant, M. Challemel est monté à la tribune pour répondre: il est pâle comme un mort, solennel comme la statue du commandeur. Sa présence finit par imposer silence à l'Assemblée émue et surexcitée. On se fait assez vite et c'est au milieu d'un profond silence que M. Challemel-Lacour réplique au duc Pasquier.

Ah! la réplique est odieuse! Prononcée par cette voix brève et tranchante, par cet homme blême et jaune de bile extravasée, ce couperet vivant, qui, n'ayant pas même le courage d'être cruel et sanguinaire, affecte les poses, le maintien, le geste des Marat et des Robespierre. Le discours de M. Challemel-Lacour est une profession de foi digne de Fouquier-Tinville; c'est l'aveu naïf et brutal d'un aliéné hystérique.

Savez-vous comment il se défend des imputations que lui a adressées M. d'Audiffret-Pasquier? Il ne se défend pas, il en tire gloire. Il se justifie d'avoir fait arrêter M. Keller en lui attribuant des idées de conspiration et parce qu'il était indigné de voir que M. Keller n'était pas républicain.

Quant à M. de Carayon-Latour, oh! c'est autre chose, M. Challemel, qui ne se souvenait plus avant-hier, se souvient aujourd'hui. Il avait nié, il ne nie plus. Il admet la parole de M. de Carayon-Latour, il dit qu'il est possible qu'il ait signé l'ordre de fusiller ces gens-là; mais quelle importance cela a-t-il? On fait bien du bruit autour de ce petit bout de papier. Et alors, avec un fiel que distille chaque syllabe, M. Challemel essaie d'insinuer que M. de Carayon-Latour avait mérité la mort sans doute, et s'était livré sur les propriétés, sur les femmes, sur les enfants, à des attentats qu'il faut vérifier.

Cette fois, la gauche est froide. Elle trouve ce cynisme un peu violent; la droite est exaspérée; néanmoins elle se contient, elle essaie de ronger son frein, de maîtriser sa colère. Elle ne veut pas interrompre l'énergumène à froid qui parle comme un insensé.

Mais M. Challemel n'est pas un insensé; il comprend qu'il a été trop loin et essaie de s'excuser, d'atténuer le fait, d'en diminuer la gravité en disant: « Il faut que le fait soit de bien peu d'importance pour qu'on l'ait tenu sous silence pendant deux ans! »

— C'est parce qu'il m'était personnel, s'écrie la voix grave de M. Carayon-Latour qui cloue, muet et pâle, l'orateur au pilori dont il se croyait détaché.

Une salve d'applaudissements accueille ce coup de théâtre et cette réplique si imprévue et si digne.

A-t-il perdu la tête? Le fait-il exprès! M. Challemel-Lacour dit que l'annotation n'était pas pour M. de Carayon-Latour, mais pour ses soldats; en d'autres termes, que le préfet de Lyon voulait qu'on fusillât les mobiles et non leur chef!

Je vous donne cet argument comme il a été dit, dans toute sa naïveté crue, mais difficile à croire!

Et c'est sur ce triomphal cri d'innocence, que l'orateur descend de la tribune, en jetant à la majorité d'impudentes paroles de haine et de défi.

Une douzaine de mains de l'extrême gauche applaudissent M. Challemel-Lacour, mais bien faiblement. Aux premiers battements de main, la majorité se lève comme un seul homme et proteste contre cette admiration frénétique. La gauche baisse la tête, elle n'ose plus, elle hésite, les moins braves cessent d'applaudir, les autres tapotent faiblement et out finit par s'éteindre dans le silence du dédain.

M. Keller, engagé dans le débat par les allusions

qu'on a faites à son emprisonnement pendant la guerre, vient confirmer les paroles de M. d'Audiffret-Pasquier, et écarte à son tour M. Challemel sous le poids de ses paroles honnêtes et convaincues. Quoique modéré, le discours de M. Keller soulève des tempêtes dans l'Assemblée. A chaque mot, à chaque phrase, chaque épithète, la gauche bondit, la droite hurle et applaudit, et la colère de la première, l'enthousiasme de la seconde ne connaissent plus de bornes quand, comme bouquet de feu d'artifice, M. Raoul Duval apparaît à la tribune.

L'orateur est ému, pâle et résolu. Sa voix est vibrante et sonore. Tous l'écoutent et les mutins de l'extrême gauche y regardent à deux fois avant de se manifester.

M. Duval ne s'occupe que de l'incident de M. de Carayon-Latour, incident qui a été causé par une interruption de lui-même, et aux premiers mots qu'il prononce, la gauche essaie de couvrir sa voix par des cris de rage et des interruptions violentes.

Il n'en faut pas beaucoup à M. Raoul Duval pour exécuter le citoyen Challemel-Lacour. L'orateur se contente de retracer le tableau sinistre de ce Fouquier-Tinville de chrysothèque, écrivant en marge d'un rapport qui pouvait tomber entre les mains d'un aventurier, qui les aurait exécutés, ces quatre mots lugubres: « FAITES-MOI FUSILLER CES GENS-LÀ! »

Puis s'élevant avec l'indignation et la colère, il s'adresse à la gauche, à tous les hommes du 4 septembre et leur reproche nos désastres, l'abaissement de notre drapeau tricolore, le sang inutilement versé sur les champs de bataille, tandis que les convives du banquet du 4 septembre se livraient à l'orgie du pouvoir et à toutes les jouissances de leurs ambitions satisfaites!

Après la magnifique péroraison du jeune orateur, la majorité réclame la clôture et la prononce tout aussitôt. Malgré l'heure avancée, l'Assemblée ne veut pas remettre à demain le prononcé de son jugement.

Ce jugement se traduit par un ordre du jour de M. Paris, contenant un blâme énergique contre les dilapidations qui ont marqué le règne des hommes du 4 septembre à Lyon, protestant contre les violences et les procédés révolutionnaires, le drapeau rouge arbore par les mêmes hommes, et portant à leur compte une part des désastres et des déchirements de la patrie.

Cet ordre du jour est couvert d'applaudissements. La commission s'y rallie et c'est à peine si on laisse parler M. de Pressensé qui veut s'opposer à son adoption.

Nous empruntons au Journal officiel l'éloquente péroraison de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, la réponse de M. Challemel-Lacour relative à M. Keller, et les explications écrites de ce dernier.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Messieurs, laissez-moi vous faire une réflexion en réponse à ce que j'ai entendu dire tout à l'heure à cette tribune par l'honorable M. Ordinaire: « Vous auriez dû accueillir mieux encore tous ceux qui vous apportaient leur épée! »

Je n'ai pas fait passer sous vos yeux des délits qu'ils ont commis partout où ils passaient, à Lyon notamment où la ville paye 52,000 francs pour leur séjour dans un casernement, ni de tous les

sacrifices sans nombre qui ont été faits. Je constate seulement l'accueil enthousiaste qu'ils recevaient.

Eh bien, pendant ce temps-là il y avait des Français qui étaient depuis longtemps exilés de leur pays. Ils demandaient, eux aussi, à venir offrir à la patrie le concours de leurs bras! (Bravos et applaudissements répétés au centre droit et à droite.)

Un membre. On les a fait empoigner!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Vous les avez repoussés! Ils vous ont désobéi! Ils ont passé la frontière, se croyant protégés par leur incognito, incognito bien vite trahi, car sur le champ de bataille d'Orléans, à cette intrépide valeur, on a bien vite reconnu le sang de Henri IV! (Triple salve d'applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Ordinaire. Ils sont venus également réclamer 40 millions!

Un membre au centre droit. On les leur avait volés! C'est leur bien!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. L'un, vous l'avez fait prendre alors et reconduire à la frontière entre deux agents. Il n'a pas voulu protester, par respect pour la paix publique; il a obéi, il est parti le cœur navré; car en tournant la tête, il pouvait voir à la tête des régiments, qu'il était si digne de commander, l'étranger Garibaldi! (Applaudissements à droite.)

Un autre, plus heureux, à force de sang-froid et d'énergie, a su tromper votre police, il a assisté, jusqu'au bout, à la lutte; il a eu l'insigne honneur de partager tous les travaux et tous les dangers de l'armée de la Loire. Et ce sera une des plus nobles légendes de l'armée française... (Rires ironiques à gauche. — Vives marques d'approbation et applaudissements à droite et au centre droit.) que cette croix d'honneur... (Applaudissements à droite et au centre droit) placée sur la poitrine du duc de Chartres et que Robert le Fort avait si bien gagnée! (Acclamations et applaudissements répétés sur les mêmes bancs.)

Et si ce pays... (Marques d'approbation ironiques à gauche. — Parlez! parlez!)... si ce pays a une histoire, s'il a des ancêtres, s'il a de la mémoire, il n'est pas possible que vous contestiez à ceux que vous avez bannis le droit de venir défendre le sol de la patrie que leurs aïeux ont tant contribué à faire glorieuse. Vous ne le pouvez pas. Il est aussi une autre place que vous ne pourriez jamais non plus leur refuser, si un jour la société était en péril, c'est la première place à la tête des soldats de l'ordre qui la défendront! Applaudissements redoublés à droite et au centre droit.)

M. Emile Bouchet. Voilà la question des marchés dynastiques! (Bruit.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Laissez-moi le dire, c'est une mauvaise politique et une mauvaise pensée que d'aller à l'étranger recruter ceux qui doivent défendre le drapeau et le sol de la patrie. A de pareilles causes, il faut des mains plus dignes. Il y a heureusement une grande association entre la moralité et le courage; ceux qui croient que ces recrues que l'on va chercher un peu partout peuvent, à un moment donné, former une armée, se trompent. Assentiment.)

Une voix. On en a eu la preuve!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Cette tradition est ancienne peut-être, mais elle n'a jamais été juste. Ce n'est pas dans la lie des populations que nous trouverons les vrais défenseurs de notre pays et de l'ordre.

Non! Voyez ces Marseillais qui, en 1793, partaient soi-disant pour aller à l'armée; ils se sont attardés à Paris, ils ont pris part aux massacres de septembre, et, dernièrement, notre collègue M. Wallon nous disait, dans un beau livre, qu'à partir de ce moment, comme s'ils s'étaient rendu justice à eux-mêmes, ils n'ont plus pensé à aller aux défilés de l'Argonne.

Non, il faut pour défendre le sol de la patrie, pour défendre son drapeau, des mains plus pures et plus dignes. (Applaudissements.)

Confiez la défense de cette sainte cause à vos bonnes populations rurales... (Ah! ah! à gauche. — Oui? oui! à droite.)

Attendez, messieurs! Confiez-la à toutes ces populations ouvrières qui sont restées saines et que le païoïs démagogique n'a pas encore troublées à ce point que l'idée de patrie disparaisse dans une sorte de cosmopolitisme vague, qui fait qu'on ne sait plus défendre les frontières de son pays naturel; c'est à ceux-là qu'il faut la confier. (Vives marques d'approbation au centre et à droite.)

Eh bien, j'ai le droit de vous rappeler, en terminant, qu'il y a un an, je suis venu à cette tribune vous dire ma pensée, je vous ai dit que je ne pensais pas qu'il fût sain de remettre ses destinées à un homme seul. Mais il est une autre légende qui nous a coûté cher: c'est celle qui consiste à croire ou à faire croire qu'il suffit de frapper le pied du sol, au nom de la République, pour en faire sortir des armées tout organisées, et croire que cela supplée à la science profonde; à la compétence, aux services rendus. (Allons donc! à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.) C'est ce qui fait qu'on met en suspension les armées régulières, qu'on veut que la hiérarchie soit brisée que les grades soient donnés à l'élection. Eh bien, il y a là des folies qui nous ont coûté cher, et qui ne doivent plus se renouveler. (Très-bien! très-bien!)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Maintenant, messieurs, je résume ce trop long discours, et je vous dis: Cette gestion que je viens d'avoir l'honneur d'exposer devant vous, quel en a été le résultat pratique? On a dépensé 30 millions; on l'a fait dans une indépendance absolue; on s'est entouré du personnel que vous savez. Et de cette dépense de 30 millions, il n'est pas résulté un bon fusil, pas un canon qui ait été accepté, pas un produit utile! Et, en définitive, quand il faut se rendre compte de la situation, s'adresser aux gens spéciaux pour savoir ce qui résulte de tout cela, vous voyez le général Crouzat vous dire:

« C'est folie! impossible de tenir! » Mais celui-là, il est peut-être suspect; entendez ce résumé terrible qui a été fait par M. Challemel-Lacour, celui qui a le plus contribué à toutes ces choses, voici comment il les juge!

« L'armistice pouvant être rompu d'un moment à l'autre, je dois vous prévenir que l'ennemi, s'il marche sur Lyon, trouvera une ville sans troupes, sans provisions, sans courage. » (Mouvement.) « Nous n'avons pour nous défendre que 600 marins dont la moitié sont malades, et une poignée de républicains des faubourgs; je serai avec eux, s'ils ne m'égorgeront pas avant... » (Exclamations ironiques à droite, « intention qu'ils manifestent tous les jours. »)

Eh bien, messieurs, je n'ai pas l'honneur d'appartenir à la population lyonnaise, et pourtant j'ose dire qu'elle est calomniée. (Très-bien! sur plusieurs bancs.) Elle a été pleine de courage, le rapport vous l'a dit; elle s'est admirablement battue, les sacrifices de la ville de Lyon ont été très-grands: il n'est pas nécessaire d'être de Lyon pour le savoir. Les Lyonnais ont tout donné, tout fait, rien ne leur a coûté; une seule chose leur a manqué: c'est l'organisation, et la capacité de ces fonctionnaires qui s'étaient improvisés et qui n'ont pas su profiter de ces admirables éléments de patriotisme et de dévouement. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Challemel-Lacour nous a dit: Vous manquez de modération, vous faites une mauvaise œuvre, et dans l'enquête que vous poursuivez et dont vous apportez les résultats à l'Assemblée et au pays, vous semez des haines. C'est aussi ce que l'on dit, messieurs, à la commission des grâces. Non, la conciliation n'est pas la faiblesse; nous manquerions à notre devoir si nous ne disions pas tout ce que nous devons dire; nous manquerions à vous-mêmes qui avez jugé que c'était bon et que c'était sain, et vous n'avez pas à vous en repentir.

Mais je répondrai à M. Challemel-Lacour: Vous, qui m'avez tant invité à la modération, vous avez invoqué la votre; même demandé le témoignage de deux de nos collègues. M. de Carayon La Tour vous a déjà répondu. Je demande à l'honorable M. Keller, auquel vous avez fait appel, de vouloir bien vous répondre.

Vous nous avez dit, avec des accents patriotiques, le bonheur que vous avez éprouvé à passer en revue les légions alsaciennes.

Eh bien, il y a quelque ombre à ce tableau. En ce moment vous êtes à Lyon. L'honorable M. Keller, qui avait fait preuve d'une bien rare bravoure dans les défilés des Vosges... (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs), qui avait mérité l'insigne honneur de voir sa tête mise à prix par les Prussiens, se présente chez vous, préfet de Lyon, pour vous demander ce qu'il était nécessaire pour réorganiser le corps qu'il commandait; car, lui aussi, il voulait se battre encore, — il n'était ni fatigué ni lassé — vous lui avez répondu que vous ne le feriez pas, parce qu'il fallait que vos légions eussent une unité d'esprit politique que son corps n'avait pas (Oh! oh! à droite.) Mais ce n'est pas tout.

Est-il vrai que le lendemain, se trouvant sur la place des Terreaux, reconnu par vous, qui, peut-être au nom du gouvernement, auriez dû lui témoigner votre satisfaction enthousiaste de la manière dont il avait défendu le pays, est-il vrai que vous ayez dit qu'il fallait l'arrêter, et qu'il dut se soustraire à cette arrestation en profitant de l'avis charitable qui lui avait été donné? Voilà ce que je demande. (Bravos et applaudissements répétés à droite et au centre.)

(L'orateur, revenu à son banc, reçoit les vives congratulations de ses collègues de la commission.)

Un grand nombre de députés quittent leurs places, et viennent pour se joindre à ces félicitations. — Une vive agitation se manifeste dans l'Assemblée et la séance demeure suspendue pendant plus de dix minutes.)

M. le président. La parole est à M. Challemel-Lacour.

M. Challemel-Lacour. Messieurs, un fait nouveau imprévu, vient d'être allégué, sans document, sans preuve écrite, sans autre témoignage que le témoignage de celui qui s'y trouve intéressé. (Exclamations à droite.)

M. de Belcastel. D'un honnête homme! (Oui! Très-bien!)

M. Challemel-Lacour. Je respecte profondément mes collègues; il ne m'en coûte point d'avoir confiance en leurs paroles. Néanmoins, quand il s'agit de faits graves, il me semble que lorsqu'on veut les porter à la tribune, il serait bien, il serait convenable, de la part de ceux qui y sont intéressés, de commencer par se munir de preuves. (Approbation à l'extrême gauche.)

Je répondrai d'abord en ce qui concerne M. Keller.

J'ai eu l'honneur de le voir; c'était assez peu de temps avant le moment où les trois légions d'Alsace-Lorraine devaient être complètement organisées.

M. Keller, dont le nom m'était depuis longtemps connu, dont la conduite, depuis le début de la guerre, me l'était également, se présenta chez moi, et vint me demander de recruter à Lyon un corps franc d'Alsaciens.

M. Keller. Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Challemel-Lacour. Je vous ai dit avant-hier quel était, messieurs, mon sentiment sur les corps francs. Je ne vous ai point cédé ma préférence marquée, réfléchie pour les corps régulièrement organisés, régulièrement commandés; je ne crus pas devoir autoriser M. Keller à se livrer au recrutement à l'aide duquel il voulait organiser ou réorganiser son corps.

Ai-je accompagné mon refus des motifs que vient de dire M. d'Audiffret-Pasquier?

Cela se peut, cela ne s'écarte point de ma manière de voir. La plupart des Alsaciens et des Lorrains, qui, en arrivant à Lyon, venaient chez moi, me témoignaient, à l'égard de la République démocratique, des sentiments qui m'ont permis de croire que ces sentiments étaient unanimes parmi eux.

Quelques membres à droite. C'est vrai!

M. Challemel-Lacour. Je respecte toutes les opinions; mais je ne crois pas que celles de M. Keller, celles qu'il avait manifestées et exprimées publiquement jusques-là fussent des opinions républicaines. (Rumeurs à droite et au centre.)

M. de Ravinel. Est-ce que la patrie ne passe pas avant la République?

A droite. Il s'agissait avant tout de la défense de la France!

M. Challemel-Lacour. Il se peut donc qu'en opposant à la demande de M. Keller un refus dont je vous ai donné tout à l'heure la principale raison, — ma résolution ferme de ne point autoriser la formation de corps francs à Lyon, ma résolution ferme de favoriser, au contraire, de toutes mes forces l'organisation des légions régulières, il se peut, — je ne m'en souviens point... (Oh! oh!) il l'affirme, je le crois, — il se peut que je lui aie dit que, dans mon opinion, l'unité d'esprit était dans ces légions de fraîche date, mal cimentées encore, une condition de force et de discipline.

Quant au fait singulier, insolite, de l'avoir menacé d'arrestation sur la place des Terreaux, je vous avoue que, malgré son affirmation s'il la soutient, il m'est difficile d'y croire. (Murmures sur quelques bancs à droite. — Ecoutez! écoutez!)

M. Keller. L'honorable M. Challemel-Lacour, pour justifier le refus absolu de concours qu'il m'avait opposé, vous a donné deux raisons. La première, c'est que mon corps était un corps franc; et la seconde, que je représentais un drapeau politique différent du sien et différent de celui de l'Alsace.

Quant à la qualification de « corps franc », que l'honorable M. Challemel-Lacour me permette de la repousser.

Je n'aime pas plus que lui les corps francs. A peine avais-je formé en Alsace le corps de volontaires que j'ai eu l'honneur de commander, que je demandais à le mettre directement sous les ordres de l'autorité militaire (Très-bien! très-bien!); l'autorité militaire, nous a conféré le titre de gardes mobiles, et, lorsque le gouvernement de la défense nationale, nous assimilant à des corps francs, a voulu nous mettre sous les ordres du général Garibaldi, nous avons dû à notre qualité de gardes mobiles, de trouver l'hospitalité dans l'armée régulière, avec laquelle nous avons fait campagne. (Très-bien! très-bien!)

A la fin de la campagne, ce corps était fort réduit, et je suis arrivé à Lyon avec un ordre du ministre de la guerre, M. Gambetta, qui m'autorisait à le réorganiser sur des bases plus larges, non pas comme corps franc, mais comme légion.

L'honorable M. Challemel-Lacour a pu oublier que je lui ai produit cet ordre; mais du moment que je l'affirme, je suis sûr qu'il ne le contestera pas. (Rires approbatifs.)

M. Challemel-Lacour. Il ne faudrait pourtant pas abuser de ma facilité!

M. Keller. J'arrive à la seconde raison: c'est que je ne représenterais pas l'opinion de l'Alsace, et que je ne professerais pas celles de M. Challemel-Lacour.

Quant aux opinions de M. Challemel-Lacour, certes je ne m'en défends pas, non je ne représente pas les mêmes opinions que lui (Vive adhésion à droite et au centre.)

Mais ce que je puis dire et tous les officiers que j'ai eu l'honneur de commander pourraient attester, car ils avaient des opinions fort différentes, c'est que depuis le commencement de la guerre nous n'avons eu qu'une seule opinion: c'était de défendre notre pays, de le défendre jusqu'à la dernière extrémité! (Bravos et applaudissements.)

A Lyon, au contraire, comme l'honorable M. Challemel-Lacour l'a avoué à cette tribune, on a cherché à lier la cause de l'Alsace et des Alsaciens, non pas même à celle de la République conservatrice, mais à celle de la République démocratique. (Bruit à gauche.) C'est-à-dire celle de la révolution. (Bravo! — C'est cela!)

A droite. Du drapeau rouge!

M. Keller. Eh bien, messieurs, les Alsaciens qui me connaissent, ont fait une première réponse à l'honorable M. Challemel-Lacour. Peu de jours après le moment où j'ai eu l'honneur de le voir, les élections avaient lieu, j'étais séparé de l'Alsace par l'armée prussienne, j'ai eu l'honneur de sortir le premier sur la liste de mon département. (Oui! oui! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Si les Alsaciens me connaissent, je puis dire que je les connais aussi. (Très-bien! très-bien.) Dieu sait avec quelle ardeur je désire leur délivrance: mais assurément...

Une voix à l'extrême gauche. Oh! oh!

M. de Gavarde et d'autres membres à droite. A l'ordre! à l'ordre!

M. Keller. L'interruption ne saurait m'atteindre...

De divers côtés. Non! non! — N'y répondez pas!

M. le Président. Si j'avais pu saisir l'auteur non pas de cette interruption, mais de cette manifestation, je l'aurais déjà réprimé. (Très-bien! très-bien!)

M. Keller. Je le répète, Dieu sait et vous savez tous avec quelle ardeur j'ai désiré et je désire encore la délivrance de mon pays; mais pour sa délivrance, je lui souhaite un autre patronage, et d'autres amis que ceux à qui on voulait l'associer à Lyon. (Vifs applaudissements.)

Reste, messieurs, un détail auquel je le dis d'avance, j'ai attaché, et j'attache encore peu d'importance.

Trois jours après que j'avais eu l'honneur de voir M. Challemel-Lacour, qui m'avait déclaré péremptoirement qu'il ne souffrirait pas le recrutement de mon corps à Lyon, et, qu'au besoin il s'y opposerait par la force, je me trouvais à la revue des légions alsaciennes sur la place des Terreaux. Un homme sérieux, considérable, qui assistait à cette revue, non pas avec moi, mais avec M. Challemel-Lacour, me fit dire qu'en me voyant, et en me reconnaissant, — car M. Challemel-Lacour m'avait vu et reconnu, comme il l'a affirmé lui-même hier, — M. Challemel-Lacour avait manifesté l'intention de me faire arrêter... (Mouvement.)

M. Challemel-Lacour. Je proteste! je proteste énergiquement!

M. Keller. Permettez! Je maintiens le fait, tout en répétant à l'honorable M. Challemel-Lacour et à l'Assemblée que je n'y avais pas attaché d'importance... (Bruit à gauche), et je crois qu'il ne serait pas arrivé à la connaissance de l'Assemblée, si un certain nombre de mes collègues ne l'avaient appris autrement que par moi.

A droite. C'est vrai! — Très-bien! très-bien!

M. Keller. Je crois, messieurs, avoir rétabli complètement la vérité sur les points principaux. Celui que j'ai le plus à cœur et que je ne souffrirai pas de voir contester; c'est mon union étroite de sentiments avec le pays natal que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte. (Vives marques d'approbation et applaudissements à droite et au centre.)

Revue des Journaux

Français.

Il serait fâcheux que l'opinion publique ne comprit pas la haute utilité des discussions comme celles qui viennent de se poursuivre à Versailles. Sans doute, les radicaux lyonnais aimeraient mieux que l'Assemblée discutât théoriquement sur les avantages et les inconvénients respectifs de la monarchie ou de la République; ils préféreraient de brillantes discussions constitutionnelles sur la forme du gouvernement: il y aurait sans doute dans de pareilles délibérations des occasions favorables à la grande éloquence; mais l'intérêt général en profiterait-il beaucoup?

L'œuvre que la commission des marchés accomplit depuis un an, c'est une œuvre d'hommes d'affaires. On demande des comptes: on vérifie des calculs; on exige des justifications; on constate des malversations. Les philosophes politiques n'ont ici rien à faire; ce sont des inspecteurs des finances qui accomplissent le plus gros de la besogne.

Patrie.

Il y a des hommes qu'un mauvais génie semble posséder, et qui, fléau de leurs concitoyens, ne sont pas moins dangereux pour eux-mêmes.

Le type de ces hommes, personne ne nous contredira, c'est assurément M. Jules Favre.

Le destin ne lui a épargné aucune leçon, la fatalité ne lui a épargné aucun châtiement, et cependant il aspire à diriger encore le destin, il voudrait de nouveau conduire en maître les événements.

Mais il n'a donc aucune conscience de ses actes passés; mais il ne se souvient donc pas

de 1848 et du secrétariat général du ministère de l'intérieur, d'où, par son influence, sortirent ces commissaires dont la venue devait révolutionner les provinces, et ces bulletins fameux qui érigeaient la pression administrative en dogme, l'abus des influences en règle? Il ne lui souvient donc pas, qu'entre ses mains et celles de ses amis, la République — qu'ils avaient mise au monde — après avoir ruiné les uns, tué les autres, ne tarda pas à s'effondrer et à succomber à son tour?

Puis, vingt ans durant, sous la présidence et sous l'Empire, il se fait l'avocat persistant de la réduction des contingents militaires et de l'abolition des armées permanentes, qu'il propose de remplacer par « l'influence des idées et le rempart des poitrines. » Après ces propositions vraiment insensées, que s'empresse d'acclamer l'opposition, M. Jules Favre se montre l'ami exalté de l'Italie en 1859, le partisan enthousiaste de la Prusse en 1866.

Et comme s'il ne lui suffisait pas d'avoir été ainsi le préparateur et le précurseur de nos désastres, voici qu'il invente la maxime qui a engendré le 18 mars : « Il faut que chaque citoyen ait dans une main son bulletin de vote et dans l'autre un fusil. »

Le 4 septembre 1870 ramène, pour notre malheur, M. Jules Favre au pouvoir. Quelles sont ses premières paroles, quel est son premier acte? Un défi oratoire porté à un vainqueur avec lequel la prudence et le salut du pays conseillaient de chercher les moyens les moins onéreux de transaction; un engagement téméraire de nature à surexciter des passions qu'il fallait au contraire s'attacher à apaiser. Or, à quelques semaines de là, deux provinces perdues étaient le fruit de deux phrases malheureuses, prononcées par celui qui, nous n'hésitons pas à le lui prédire, aura un renom fatal dans l'histoire.

Et, pendant ce temps, l'anarchie envahissait la capitale, la famine décimait la population, des milliers de victimes succombaient inutilement à Champigny, à Montretout, à Buzenval! Inutilement, disons-nous; oui, bien inutilement pour le pays, mais pas inutilement pour tout le monde, puisque anarchie, famine et sacrifices humains assuraient cinq mois d'omnipotence aux hommes du 4 septembre.

Ah! cela ne suffit donc pas pour éclairer un homme; cela ne suffit donc pas pour lui faire comprendre que la retraite la plus reculée est la seule place qui désormais lui convienne, que le silence le plus absolu est pour lui le premier des devoirs et la première des prudenances? Voici qu'il a encore l'audace de se poser en arbitre des destinées d'un parti; voici qu'il se mêle d'indiquer une ligne de conduite, lui dont la conduite a été si blâmable, lui dont l'expérience a condamné successivement tous les actes! Voici qu'il entend, qu'il prétend se faire le champion de la..... RÉPUBLIQUE DÉFINITIVE!

En vérité, où il faut que le parti républicain soit bien dénué d'hommes, ou il faut qu'il ne soit pas difficile dans le choix de ceux qu'il consent à mettre à sa tête.

Pays.

Les pétitions pour la dissolution de l'Assemblée viennent de produire un résultat tout différent de celui qu'en attendaient les feuilles radicales.

L'*Avenir national* nous apprend que la commission chargée de l'examen de ces pétitions a décidé que toutes les signatures non légalisées seraient considérées comme non avenues.

Or, comme l'on sait que sur le fameux million de signatures il n'y en avait pas dix mille qui fussent sérieuses, et que les autres émanaient de repris de justice, d'enfants, de femmes ou d'individus privés de leurs droits électoraux, le mouvement dissolutionniste peut être regardé, dès à présent, comme entièrement terminé.

En effet, si les signatures légalisées sont seules valables, les radicaux vont être obligés de renoncer aux manœuvres déloyales grâce auxquelles ils augmentaient, en apparence du moins, le nombre de leurs adhérents, et le *Siècle*, promoteur de cette folle équipée, n'y aura gagné qu'un surcroît de ridicule dont, d'ailleurs, il n'avait pas besoin.

L'*Avenir national* ne se dissimule pas son désespoir :

Ajouter aux entraves apportées aux manifestations des vœux des électeurs, la nécessité de la légalisation pour les signatures des pétitionnaires, c'est rendre, en quelque sorte, impossible les pétitions collectives.

Nous prenons acte de cet aveu dépouillé

d'artifice, et nous constatons que l'*Avenir national* admet que les accusations portées contre le pétitionnement dissolutionniste sont absolument fondées.

En effet, si la décision de la commission rend impossible les pétitions collectives, c'est que ces pétitions n'étaient pas loyales. Autrement, pourquoi l'obligation de légaliser leur signature empêcherait-elle les électeurs de signer? Celui qui a déjà signé, en connaissance de cause, ne sera pas arrêté par cette formalité; seulement, au lieu d'apposer à lui seul plusieurs centaines de signatures différentes, il sera réduit à la seule inscription de son nom. Est-ce cela qui fait dire à l'*Avenir national* que les pétitions collectives sont rendues impossibles?

Liberté.

Il y a encore en France bon nombre de gens pour qui les plus sinistres figures de la Convention demeurent entourées d'une sorte d'aurole, aux yeux de qui c'est un crime d'élever un doute sur l'intégrité, la grandeur d'âme ou l'austérité des tristes héros de notre première révolution. Ils sont de bonne foi : ils ont reçu la légende révolutionnaire, ils la conservent pieusement, imperturbablement, en dépit des rudes assauts que la critique historique lui livre depuis quelques années.

C'est ainsi que la plupart de nos grandes renommées révolutionnaires se sont conservées, pures de toute souillure. La légende s'en est emparée pour les grandir, et les a, pour ainsi dire, soustraites à nos investigations. Elle en a fait des personnages, qu'elle se plaît à nous représenter sous certains traits, devenus classiques avec le temps et la complaisance, pour ne pas dire la complicité, de nos historiens.

Tel qui n'était qu'un poltron sanguinaire, nous apparaît sous la figure d'un fougueux tribun, capable de toutes les audaces et de toutes les témérités. Tel autre, à qui la nature ingrate avait refusé toute inspiration généreuse, tout noble élan, et qui régna par la terreur sur la Convention affolée, nous est présenté comme un sage, comme un homme sans passion, d'un naturel doux et de mœurs austères. Bien peu se montrent à nous sous leur véritable jour et avec leur physionomie originale.

Ainsi, qui aurait pu supposer que l'austère Saint-Just serait jamais cité à comparaître devant le tribunal de la postérité comme voleur! C'est pourtant ce qui appert de la correspondance de M^{me} veuve de Saint-Just et du chevalier d'Evry, ainsi que des ordres de police récemment publiés par M. Vatel, dans son remarquable ouvrage sur Charlotte Corday et les Girondains. Saint-Just n'avait pas vingt ans, quand il quitta la maison paternelle emportant une douzaine de couverts et autres objets précieux; dénoncé par sa mère à la police, il fut arrêté et passa six mois dans une maison de correction. On soupçonnait déjà le fait. M. Fleury, dans ses *Etudes révolutionnaires*, en avait, au dire de M. Lot, affirmé l'authenticité, mais sans produire de preuves. Un autre érudit en ces matières, M. Campardon, nous avait aussi donné l'interrogatoire de Saint-Just; mais on ignorait encore la cause de son arrestation, et nos historiens révolutionnaires n'étaient pas éloignés, dans leur incroyable partialité, pour l'ami et le compagnon de Robespierre, de croire à quelque mystification. Grâce à M. Vatel, aux documents heureusement exhumés par lui des archives de la police et de l'hôtel de ville avant leur incendie par les héritiers directs des hommes de 93, le doute n'est plus permis. Il faut en prendre son parti : le disciple de Rousseau, l'intègre Saint-Just, s'exerça dès sa plus tendre jeunesse, au vol domestique. Il dévalisait sa mère, comme pour préluder aux futurs exploits qui l'ont rendu célèbre, en souillant, de sa précoce infamie, le foyer paternel!

Sic transit gloria mundi! Ainsi s'effondre petit à petit, sous les efforts de la critique moderne, tout cet échafaudage de pieux mensonges élevés par le fanatisme révolutionnaire à la mémoire de nos *grands aïeux* de la Convention! Ainsi, peu à peu, s'effeuille la couronne d'immortelles dont la légende avait ceint leur front. Après Mirabeau, convaincu de vénalité, c'est le tour de Pétion, l'ignoble Pétion, l'auteur du Mémoire sur le retour de Varennes; après Pétion, Barnave; après Barnave, Danton; après Danton, Saint-Just!

Ils y passeront tous, et ils n'auront pas perdu pour attendre. Leurs procès s'instruit lentement, péniblement, au milieu d'inextricables difficultés, mais enfin il s'instruit.

Chronique locale et méridionale.

La Commission du concours régional se réunit aujourd'hui à 2 heures, à la Mairie de Cahors.

Les membres du bureau de l'Orphéon de Cahors, assemblés hier au soir en séance extraordinaire, ont décidé qu'un concours musical aurait lieu à l'occasion du concours régional.

Le ministre des finances vient de rendre une décision aux termes de laquelle l'expéditeur peut, à son gré, écrire ou imprimer au verso de la carte postale des annonces, réclames ou communications de toute nature.

La nomination faite par Monseigneur l'Evêque de Cahors de M. l'abbé Carriol à la cure de Livernon a été agréée par décret du 22 janvier 1873.

Le public est prévenu que la foire d'Ussel, aura lieu le 8 février courant.

Chemin de fer d'Orléans.

Avis concernant les Tarifs spéciaux : A n° 9, D n° 11 et D n° 13.

L'Administration supérieure vient d'homologuer les nouveaux prix ci-après, à insérer dans les tarifs spéciaux : A n° 9, D n° 11 et D n° 13, savoir :

- 1^o Tarif spécial A n° 9 (Voyageurs avec billets aller et retour) :
 - De Fumel à Villefranche-de-Belvès et retour, 23 kil. . . 4 fr. 20 3 fr. » 2 fr. 20
 - (Ces billets ne sont délivrés que les jours de marché et de foire à Villefranche-de-Belvès.)
- 2^o Tarif spécial D n° 11 (produits métallurgiques).
 - Tuyaux en fonte. 1.000 kilos.
 - De Bordeaux-Bastide à Villen-s-Lot, 261 kil. . . 8 fr. »
 - à Cahors, 287 kil. . . 12 fr. »
 - (Frais de chargement, de déchargement et de gare compris.)
- 3^o Tarif spécial D n° 13 (Matériaux de construction, etc. Ciment).
 - 1.000 kilos.
 - De Fumel à Bordeaux-Bastide, 238 kil. . . 8 fr. 25
 - (Frais de gare compris.)

Ces nouveaux prix sont applicables depuis le 30 janvier dernier.

On nous écrit de Camboulit :

Monsieur le Rédacteur, Nous vous serions reconnaissants si vous vouliez bien insérer dans votre journal qu'un service funèbre vient d'être célébré, le 27 janvier dernier, dans la petite commune de Camboulit, pour l'âme de S. M. l'Empereur Napoléon III. Plus de 300 personnes avaient tenu à y assister, témoignant par leurs prières la reconnaissance dont elles sont animées pour 20 années de prospérités sans égales.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

GAUZENS.

Depuis longtemps on a signalé Narbonne comme étant le foyer le plus ardent des entreprises radicales dans le Midi. Les renseignements qui venaient des « pays rouges » étaient exacts. La justice vient de procéder, à Narbonne, à de nombreuses arrestations. Les journaux radicaux répandent le bruit que les prévenus placés sous la main de la justice ont été relâchés. Cela n'est vrai que pour un seul. Des charges très-graves pèsent sur tous les autres.

Dès maintenant, il est constant que l'organisation révolutionnaire, constituée sur des principes analogues à ceux de l'Internationale, s'étendait dans le midi de la France depuis Lyon jusqu'à Perpignan. Ce sont les perquisitions faites à Narbonne, qui ont procuré les renseignements en vertu desquels des arrestations ont été opérées aux environs de Lyon, à Oullins. On a trouvé sur ce dernier point le dépôt de toutes les brochures de l'Internationale, introduites en France par une contrebande spécialement organisée pour cet objet.

Les affaires sur les vins sont calmes dans les pays de production. Les détenteurs défendent la hausse acquise sur les vins vieux. Quant à ceux de 1872, la température actuelle en entrave la clarification. Une gelée sérieuse et de durée sera un grand bienfait pour ces vins. Elle en sera un non moins grand pour les vignes dont la sève pourrait bien s'éveiller trop tôt, et donner par là une nourriture prématurée à ses ennemis.

La neige et les frimas ont fait leur apparition chez nous cette semaine. A la température printanière qui régnait depuis le mois de décembre a succédé tout à coup un temps froid et humide. Les montagnes qui nous avoisinent sont couvertes de neige, et le service des postes est intercepté sur plusieurs points. Le courrier de St-Geniez n'a pu se faire pendant plusieurs jours qu'à cheval, et celui de Laguiole a éprouvé un retard de près de 15 heures. Entre le Cayrol et Laguiole, la couche de neige atteint à certains endroits, près de Bouet surtout, un mètre cinquante centimètres de hauteur, et l'on a été obligé de creuser des tranchées pour rétablir la circulation. Aujourd'hui il fait un temps sombre et glacial, et les courriers ne sont pas encore arrivés.

(Bulletin d'Espalion).

Pour la chronique locale : A. Layton

Dernières nouvelles

Versailles, 3 février 1873.

Dans les rangs de la majorité, on se montre disposé à modifier, selon les vœux de M. Thiers, la clause de la loi municipale relative à la nomination des maires. Un membre de la droite doit déposer, dit-on, une proposition de loi aux termes de laquelle les préfets auraient le droit de nommer les maires dans toutes les communes de 3,000 âmes et au-dessus. On pense que le gouvernement ferait, de son côté, des concessions sur la loi électorale. Ces concessions réciproques qui consolideraient l'accord entre la majorité de l'Assemblée et le président de la République auraient pour premier résultat l'adoption par la commission des Trente de l'amendement Delacour modifié. Quoi qu'il en soit, on attend avec impatience le résultat de la conférence d'aujourd'hui. On ne croit pas maintenant que, dans tous les cas, le rapport puisse être déposé avant la fin de la semaine, et que le vote de l'Assemblée puisse avoir lieu avant quinze jours.

La commission de la loi électorale se réunit aujourd'hui pour continuer l'examen de la question de la durée du domicile. La majorité de la commission paraît disposée à se contenter de 6 mois et même de moins pour les électeurs nés dans la commune; mais à exiger au moins un an pour ceux qui sont nés au dehors. On a proposé jusqu'à 3 ans pour les électeurs de cette seconde catégorie.

On assure que les versements sur l'emprunt de 3 milliards, approchent aujourd'hui de 2,370 millions, et qu'il y a maintenant de plus en plus lieu d'espérer que le paiement du dernier milliard pourra avoir lieu cet automne, sans qu'il soit besoin de recourir à la garantie toujours coûteuse des banquiers.

Les bruits du rappel ou même d'un simple congé du général Le Flô, notre ambassadeur à St-Petersbourg, sont démentis.

On parle d'une proposition de loi qui serait présentée aujourd'hui ou demain par un député de la droite; en vue de reconstituer l'administration municipale de Lyon d'après le système appliqué à Paris.

Le comte de Chambord est toujours à Vienne.

Dépêche Télégraphique

4 février, 2 h. 15 m. soir.

M. Thiers, entendu hier par la Commission des Trente, a proposé une nouvelle rédaction pour parler dans les interpellations; il a repoussé diverses autres entraves apportées à son intervention dans toutes les discussions. M. Thiers a demandé, en plus, l'extension du droit de veto suspendant la promulgation des lois.

Bourse de Paris.

Paris, 4 février 1873, soir.

Rente 3 p. %	55,30
— 4 1/2 p. %	79,75
— 5 p. %	90,30
— 5 p. %	86,90

Annonces

Que nous vaudront les pluies excessives de décembre et de janvier prédites par Mathieu (de la Drôme)? Avons-nous à craindre le choléra? Mais alors comment pouvons-nous nous en garer? Lire à ce sujet l'excellent article de l'Annuaire Mathieu (de la Drôme) pour 1873, en vente chez tous les libraires.

GUANO DU PÉROU

MM. Dreyfus frères et C^e, 21, boulevard Haussmann, agents financiers du gouvernement Péruvien et concessionnaires du Guano du Pérou, vous prient d'insérer la circulaire suivante.

Paris, le 1^{er} janvier 1873.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu d'un contrat passé entre le GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU et notre maison, nous sommes, à partir de ce jour, uniques détenteurs du GUANO DU PÉROU, et avons seuls le droit de vendre cet engrais dans toute l'Europe et ses Colonies.

Les importations sont faites directement du Pérou.

Les prix fixés par le Gouvernement Péruvien, équivalant à 13 liv. en Angleterre, au change de 25 fr. 50, sont, pour la France :

331 fr. 50 pris en quantité de 30 tonnes et au-dessus.

361 fr. 50 pris en quantité moindre, par tonne de 1,000 kilogrammes, poids brut, dans un de nos dépôts ci-après désignés.

Le Guano sera livré en sacs plombés, et il ne sera pas vendu moins d'un sac.

Le paiement sera fait au comptant, sans es-compte, contre l'ordre de livraison.

Les frais d'enlèvement des magasins seront à la charge de l'acheteur.

Celui-ci devra prendre immédiatement livraison du Guano, qui, à partir de ce moment, sera entièrement à ses risques.

Toute faculté étant réservée à l'acheteur d'examiner le Guano dans les magasins et d'assister au pesage, aucune réclamation ne sera admise après la livraison.

Toutes les mesures ont été prises pour que le Guano arrive pur et tel qu'il sort du navire entre les mains de l'acheteur. Tous les sacs sont scellés d'un plomb à l'empreinte ci-dessous, déposée au Tribunal de Commerce de la Seine :



L'acheteur doit donc exiger que le sac porte bien cette marque.

Nous emploierons, dans l'intérêt des Agriculteurs et des Marchands de bonne foi, tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour empêcher les fraudes et les falsifications de toute sorte, et nous comptons avec confiance sur leur concours pour secourir nos efforts.

A cet effet, nous ferons signer aux acheteurs une convention, dont nous annexons une copie à la présente circulaire, et dans le cas où nous constaterions de la part de ceux-ci une violation de cette convention, nous nous réservons le droit de ne plus leur vendre, et d'annoncer publiquement cette détermination.

L'Agriculture qui s'adresse à un intermédiaire pour avoir du Guano, trouvera dans cette circulaire le prix que celui-ci nous a payé ; il pourra ainsi savoir si le prix qu'il a payé à son tour, augmenté des frais de trans-

port, laisse à l'intermédiaire un bénéfice raisonnable ; un prix trop réduit devra donc faire présumer l'existence d'une fraude, contre laquelle l'Agriculteur pourra prendre ses précautions.

Nos agents dans les dépôts établis jusqu'à ce jour, sont :

MM. C. BOURDON et C^e, à Dunkerque ;
E. FICQUET, au Havre ;
LÉON RUSSELL, à Nantes et à Saint-Nazaire ;

Adolphe BOULAN, à Bordeaux ;
Nous nous proposons d'établir des dépôts, soit dans d'autres ports, soit dans l'intérieur de la France, au fur et à mesure que nous en constaterons le besoin.

Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous présenter nos salutations empressées,
DREYFUS FRÈRES ET C^e.

M...

Je m'engage par la présente à ne falsifier ni altérer, de quelque manière que ce soit, le Guano du Pérou que vous me livrez, mais de le revendre pur et tel que je l'aurai reçu, pour les besoins de l'agriculture.

Je m'engage aussi, pour moi et mes acheteurs, à n'exporter, ni vendre pour l'exportation à l'étranger, le Guano du Pérou, sans votre consentement par écrit.

Dans le cas où, moi ou mes acheteurs, nous ne tiendrions pas ces engagements, vous aurez la faculté de me refuser la vente du Guano du Pérou, ou la livraison de celui que vous m'auriez déjà vendu, et d'annoncer publiquement votre refus.

Agréé, etc.

Agence financière de **La Vérité**, 3 rue de Provence, Paris.

Renseignements financiers confidentiels sur

toutes les Sociétés contre 50 cent, en timbre poste. Ecrire franco au directeur.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de **N. Edouard Charton**

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

AVIS — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layou.

LIBRAIRIE

CALMETTE, FILS,

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

CONSEILS AUX VIGNERONS DU LOT

PAR M. LE DOCTEUR, REY,

Secrétaire de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Prix : 30 c. — Par la poste 35 c.

Dépôt chez tous les Libraires

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuy, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervai, Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

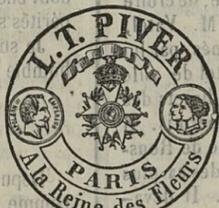
On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

INDISPENSABLE EN HIVER!

Lait d'Iris L. T. Piver*

POUR LES SOINS DE LA PEAU LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON

AU SUC DE LAITUE

LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE

L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :

10, boulevard de Strasbourg, 10 PARIS

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière du Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, r. N^e-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom